NATIONS
UNIES

E



Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CP.TEIA/2008/7
9 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LES EFFETS TRANSFRONTIÈRES
DES ACCIDENTS INDUSTRIELS

Cinquième réunion
Genève, 25-27 novembre 2008
Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire

SYSTÈME CEE DE NOTIFICATION DES ACCIDENTS INDUSTRIELS

Rapport sur l'application de la décision relative au renforcement de l'efficacité du Système CEE de notification des accidents industriels et à l'amélioration des procédures de communication au sein de ce système

Note du secrétariat

INTRODUCTION

1. À sa quatrième réunion (Rome, 15-17 novembre 2006), la Conférence des Parties a pris la décision 2006/3 relative au renforcement de l'efficacité du Système CEE de notification des accidents industriels et à l'amélioration des procédures de communication au sein de ce système. Cette décision visait en particulier a) à améliorer les procédures actuelles de communication au sein du Système en mettant en place la notification par Internet, tout en conservant la notification par télécopie comme procédure de secours, et b) à conserver les spécifications actuelles du Système et à essayer le prototype d'une formule simple de notification par Internet, que la CEE a élaborée avec le Groupe commun PNUE-OCHA (Programme des Nations Unies pour l'environnement-Bureau de la coordination des affaires humanitaires) de l'environnement, pour améliorer la communication entre points de contact. La Conférence des Parties a prié le secrétariat de sous-traiter le travail de transformation du prototype en application fonctionnelle, de préférence avant la fin 2007, et de lui rendre compte des résultats (ECE/CP.TEIA/15/Add.1, décision 2006/3, par. 7).

GE.08-25433 (F) 260908 031108

2. Le présent document contient le rapport sur la mise au point et la mise en circulation de cette application qui doit être utilisée par les points de contact du Système.

I. TRAVAIL PRÉPARATOIRE

3. Le travail préparatoire visait à mettre en circulation une application en ligne dérivée du prototype entièrement opérationnelle, pour un coût inférieur à 35 000 euros. L'idée de base, formulée par le secrétariat, consistait à faire mettre l'application au point par un consultant en informatique rémunéré par le secrétariat, sous la supervision a) d'un groupe directeur composé de représentants des points de contact ayant pour charge de suivre le projet, de déterminer les différentes fonctionnalités et les besoins des utilisateurs, et de mettre l'application à l'épreuve avant sa mise en circulation, et b) du Groupe des systèmes d'information de la CEE, qui contrôlerait la partie technique du projet. La coordination devrait être assurée par le secrétariat.

4. Cette idée de base a été présentée au Bureau et acceptée à la dixième réunion de celui-ci (Genève, 15 et 16 février 2007). Le secrétariat a donc recherché un consultant en informatique expérimenté et compétent, formé le groupe directeur et entamé la réalisation du projet.

A. Choix du consultant

5. Le choix du consultant s'est fait au cours d'entrevues avec les candidats qui s'étaient proposés pour la mission définie conjointement par le secrétariat et par le Groupe des systèmes d'information de la CEE. La personne recherchée devait être capable: a) de mettre au point une application en ligne opérationnelle, à intégrer dans l'infrastructure Web de la CEE; b) de fournir la documentation technique; c) de rédiger un manuel de l'utilisateur; et d) de former les représentants des points de contact à l'utilisation de l'application envisagée.

6. Le processus de sélection a fait apparaître qu'il était assez difficile de trouver le candidat qui convenait, possédant à la fois les connaissances requises pour la mise au point d'applications à l'aide d'un langage de programmation orienté objet et l'expérience de la planification et de l'organisation, puisqu'il devait aussi assurer des stages de formation. Il a donc été décidé avec le Bureau de consacrer plus de temps à la recherche de la personne présentant les qualifications demandées et de reporter par conséquent de mai à octobre 2007 le lancement du projet.

7. Depuis, le secrétariat et le Groupe des systèmes d'information de la CEE ont fait passer une entrevue à M. Joseph Buangan. Celui-ci a démontré qu'il possédait les connaissances et l'expérience requises et a donc été sélectionné.

B. Groupe directeur

8. En même temps qu'il choisissait le consultant, le secrétariat procédait à la constitution du groupe directeur. Les points de contact ont été joints à la fin de février 2007 et interrogés a) sur la mise au point de la formule de notification par Internet, et b) sur les fonctions que devait assurer le groupe directeur. Ils ont été invités à nommer des représentants possédant l'expérience et les connaissances correspondant à la tâche.

9. Les points de contact d'Italie, de Roumanie, de Suisse et de la Commission européenne ont répondu à cette invitation et nommé des représentants pour siéger au groupe directeur.

II. MISE AU POINT, ESSAI ET FORMATION

10. Le développement de l'application a commencé par une réunion du groupe directeur qui s'est tenue le 8 octobre 2007 à Genève et à laquelle assistaient M. Giorgio Alocci et Mme Natalia Restuccia (Italie), M. Francisc Senzaconi (Roumanie), M. Dominique Rauber (Suisse), M. Fesil Mushtaq (Centre commun de recherche de la Commission européenne), M. Buangan, M. Hakan Volkan (Groupe des systèmes d'information de la CEE) et le secrétariat de la Convention.

11. Les participants ont examiné le prototype, en particulier sous l'angle des fonctionnalités proposées à l'intention des utilisateurs, pour voir comment ces fonctionnalités et d'autres encore pouvaient être adoptées par la version définitive. Les fonctionnalités examinées et retenues d'un commun accord concernaient a) la méthode de notification, b) l'emploi des langues, c) l'utilisation du système, d) les étapes de la notification et e) l'établissement des rapports. Le procès-verbal de cette réunion contient la description détaillée de ces fonctionnalités.

12. La mise au point qui devait aboutir au lancement de la version d'essai a pris trois mois. Dans l'intervalle, le consultant a tenu le groupe directeur régulièrement informé de l'avancement du projet, notamment de la conception, de la navigation entre plusieurs formules et du cahier des charges établi par le Groupe des systèmes d'information de la CEE.

13. Une fois la version d'essai lancée, les membres du groupe directeur et le secrétariat ont reçu des fiches d'essai. Ils ont été priés de remplir leurs rapports de notification pendant les essais, de se les envoyer les uns aux autres et de relever les erreurs et les dysfonctionnements de l'application.

14. La période d'essai a débuté à la fin de janvier et a duré jusqu'à la mi-mars. Les réactions des utilisateurs et les propositions d'amélioration ont été communiquées au consultant, qui a apporté les modifications recommandées.

15. L'application entièrement opérationnelle a été présentée aux représentants des points de contact lors de leur troisième consultation (Sibiu (Roumanie), 1er-3 avril 2008). Au cours de son exposé et répondant aux questions, le consultant a montré aux participants comment a) accéder à l'application, b) utiliser le menu de navigation, y compris l'accès au mode exercice, et c) tirer profit des fonctions conviviales facilitant l'établissement des rapports de notification. Cet exposé a été suivi d'une présentation du manuel d'utilisateur et d'une session d'initiation pratique des participants. Le consultant était disponible pendant la session pour aider et répondre aux questions.

16. Les participants à la troisième consultation sont convenus de ménager une période d'autoformation jusqu'au 1er juin 2008, qui permettrait aux représentants des points de contact de se familiariser avec l'application en ligne et de former leurs collègues.

17. Le secrétariat a informé les points de contact[1] dont les représentants n'avaient pu assister à la réunion de Sibiu de cette période d'autoformation. Plusieurs représentants en ont profité pour demander des comptes de formation.

III. MISE EN CIRCULATION DE L'APPLICATION EN LIGNE

18. L'application en ligne a été mise en circulation et son emploi est devenu officiel dans la dernière semaine de juillet 2008. Au préalable, les points de contact avaient été invités par le secrétariat à procéder à l'enregistrement de leurs comptes officiels. Une invitation a été envoyée à la fin de mai, avec plusieurs rappels en juin et juillet[2]. Malgré cela, un certain nombre de points de contact doivent encore procéder à l'enregistrement[3]. Le secrétariat continuera donc d'informer les points de contact de l'état des enregistrements.

19. Lorsque tous les points de contact disposent d'un compte officiel, on annoncera et effectuera un essai de communication pour vérifier que chaque point de contact peut être joint à l'aide de l'application. Selon les recommandations approuvées, chaque point de contact sera ensuite invité à procéder à un essai surprise pour vérifier la capacité de réponse des autres.

20. Simultanément, le Groupe des systèmes d'information de la CEE achevait ses travaux sur le transfert de l'application en ligne d'un serveur http vers un serveur https, en réponse à la demande faite par certains points de contact.

IV. COÛTS DE MISE AU POINT

21. Les coûts de mise au point de l'application en ligne ne comprennent que les honoraires du consultant et ses frais de voyage et de séjour. Sa rémunération s'élève à 19 000 dollars des États-Unis pour la fourniture de l'application opérationnelle, du manuel de l'utilisateur et de la documentation technique, et à 1 000 dollars pour le stage, qui a été un succès. Les frais de voyage et de séjour à Sibiu représentent environ 1 400 dollars[4].

22. Le temps et les compétences du groupe directeur consacrés à la supervision de la mise au point de l'application et ceux des membres ayant participé à la réunion de Genève du

---

[1] Un courrier électronique a été envoyé une semaine après la troisième consultation. Il donnait instamment des explications sur la période d'autoformation et sur la demande d'un compte de formation et l'emploi de celui-ci.

[2] Les messages de rappel de juin et juillet contenaient un état des enregistrements, c'est-à-dire qu'ils mentionnaient les pays qui avaient procédé à l'enregistrement et ceux qui devaient encore le faire.

[3] À la date d'achèvement du présent document, les points de contact des pays suivants n'avaient pas encore procédé à l'enregistrement: Estonie, Fédération de Russie, Grèce, Kazakhstan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Ukraine. Plusieurs autres pays (Belgique, Finlande, Hongrie et Norvège) ont fait savoir au secrétariat que leur enregistrement était retardé par des circonstances intérieures.

[4] Hors frais généraux de la CEE (13 %).

8 octobre 2007 ont été offerts par les organismes dont les points de contact de l'Italie, de la Roumanie, de la Suisse et de la Commission européenne étaient originaires.

V. RÉSUMÉ

23. La décision 2006/3, qui visait l'adoption d'une formule en ligne dans le Système de notification des accidents industriels, a été exécutée avec succès, et les ressources financières utilisées au mieux, grâce au professionnalisme avec lequel le consultant et les membres du groupe directeur ont traité le projet.

24. On espère que l'application en ligne permettra des essais plus faciles et plus fréquents du Système de notification des accidents industriels, et qu'elle renforcera donc d'autant l'efficacité de celui-ci. Son utilisation devrait en particulier faciliter et améliorer les notifications au cours des exercices analytiques complets, lesquels sont également considérés comme un bon moyen de vérifier le niveau de coopération entre points de contact (voir le rapport ECE/CP.TEIA/SEM.6/2008/2 de la troisième consultation).
